



CRESPIN & GODIN

Avenue Monbijou, 6

4960 Malmedy

Dienst:

Städtebauamt

Kontakt:

Konrad MICHELS

Telefon:

080/280.108

E-Mail:konrad.michels@st.vith.beUnser Zeichen:

/

Ihr Zeichen:

25-015669/002-LG

Rathausplatz, 1

4780 St. Vith

Tel.: 080/280.100

www.st.vith.bekontakt@st.vith.be

Belfius

BE50 0910 0044 5118

BIC: GKCCBEBB

St. Vith, le 4 décembre 2025

Objet: Informations relatives au statut administratif de biens

Mesdames, Messieurs,

Considérant votre demande d'informations du 21 novembre 2025, nous avons l'honneur de vous adresser selon l'article D.IV. 99 ci-après, sous toutes réserves, les informations à notre disposition visées dans le CoDT. La parcelle est soumise à l'application du guide régional d'urbanisme.

Parcelle cadastrée division 6, section N, n° 89 G:

Plan de secteur	
Zone d'habitat à caractère rural	89 G

Zone d'épuration	
Collective*	89 G

* Étant donné que l'approbation du PASH a été publiée au Moniteur belge le 22 décembre 2005, il convient, pour le système d'épuration des eaux usées, de prévoir provisoirement une épuration minimale : il conviendra de prévoir uniquement un dégraisseur et une fosse septique avant le rejet des eaux usées. Il convient également de prévoir un by-pass, pour pouvoir court-circuiter la fosse septique ultérieurement.

Schéma de développement communal	
1.3. (Zones d'habitat périphériques)	89 G



CG0006335

RU St.Vith 11-12-2025

Guide communal d'urbanisme	
4 (Zones caractérisées par l'hétérogénéité des modes de construction)	89 G
10 (Zones vertes – Zones d'intérêt paysager et/ou écologique)	89 G

Axe de ruissellement	une	plusieurs
Intensité élevée	89 G	

Ces informations ne peuvent en aucun cas être considérées comme certificat de conformité,

- que l'immeuble, dans son état actuel, est couvert par un permis ;
- que les parties cédantes n'ont pas effectués d'actes ou de travaux, qui constituent une infraction en vertu de l'article D.VII.1 §1 point 1, 2 ou 7 du CoDT.

Le collège communal n'a formulé aucune remarque.

POUR LE COLLEGE COMMUNAL,

Le Directeur général,

Tom FAYMONVILLE



Le Bourgmestre,

Werner HENKES